

Contenu

- 01 À propos d'ABO Wind
- **02** Présentation du Projet
- 03 Les phases de développement
- **04** La communication
- 05 Les plans d'implantation
- 06 Les enjeux socio-économiques





01 À propos d'ABO Wind

01. À propos d'ABO Wind

Présent dans 16 pays sur 4 continents



À propos d'ABO Wind

ABO Wind en France



Société fondée en 2002

Elle emploie actuellement ~ 170 collaborateurs



401 MW raccordés

193 éoliennes, 38 parcs

1 parc photovoltaïque sur site dégradé



64 MW en construction ou prêts à construire

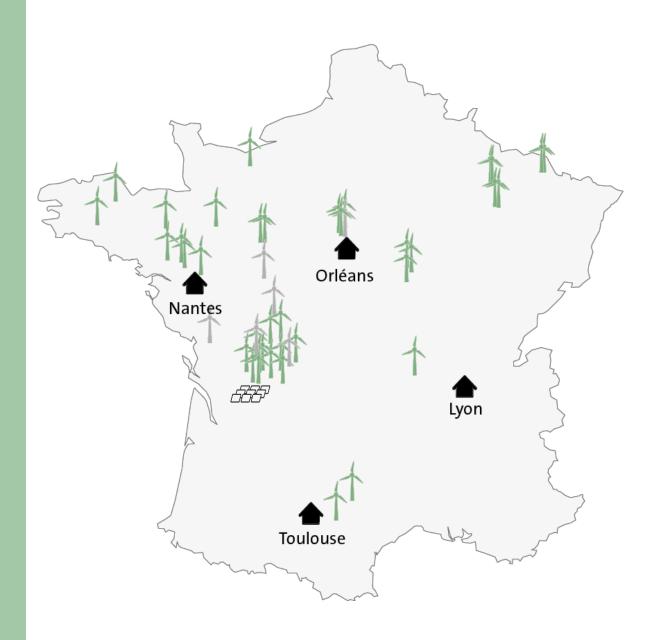
6 parcs éoliens

2 parcs agrivoltaïques



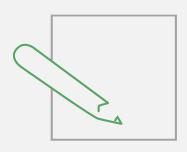
1,6 GW de projets

éoliens et photovoltaïques en cours de développement



1. À propos d'ABO Wind

Cœur de métier



Développement



Renouvellement



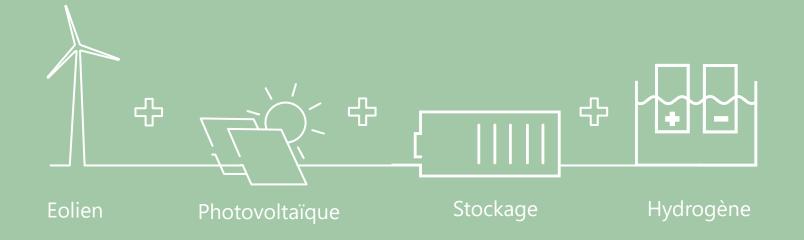
Construction



Exploitation

Technologies

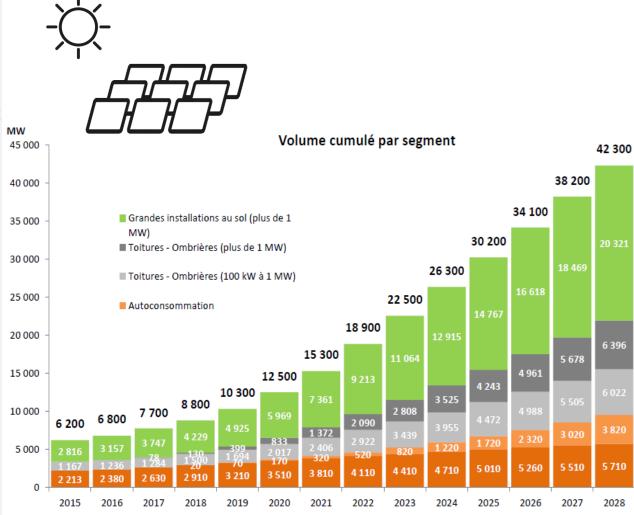
Individuelles ou combinées



1. À propos d'ABO Wind

Objectifs

- Répondre aux objectifs nationaux (PPE) de déploiement des énergies renouvelables, et notamment photovoltaïque :
 - Objectif 2024 : 26,3 GW
 - Objectif 2028 : 42,3 GW
 - Puissance installée fin 2022 : 15,75 GW dont 2,6 GW développée sur la dernière année
- Répondre aux objectifs régionaux SRADDET de la Nouvelle Aquitaine concernant le photovoltaïque :
 - Puissance installée au 30 septembre 2023 : 4,4 GW.
 - Objectif puissance installée photovoltaïque de 8,5 GW en 2030
 (x2,5 par rapport à 2020) et 12,5 GW en 2050
- Diversification du mix de production d'électricité
- Baisse de la consommation d'énergie primaire, notamment fossile
- Indépendance et sécurité d'approvisionnement énergétique



Source FTS/ENERPLAN





02 Présentation du projet



02. Présentation du projet

<u>Historique</u>

2021

- Identification du site
- Rencontre du premier propriétaire
- Signature de la PDBS

2022

- Rencontre des élus de la commune de Droux et Saint Ouen sur Gartempe
- Rencontre du second propriétaire et des élus de Magnac Laval
- Lancement des études environnementale, paysagère et agricole

2023

- Réception des états initiaux et premières esquisses d'implantation
- Présentation aux élus des trois communes
- Concertation préalable publique et permanence en mairie

2024

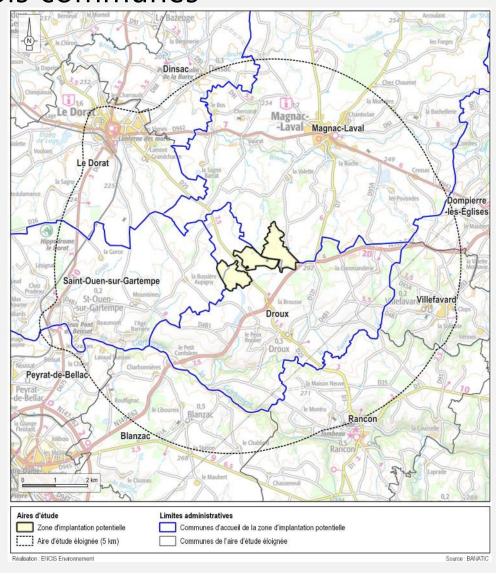
- Passage en pôle EnR
- Présentation en comité de projet

02. Présentation du projet : le site d'Armantioux & Faye

Un projet réparti entre deux exploitants sur trois communes

- o La volonté de la société ABO Wind est de développer des projets agrivoltaïques en adéquation avec les valeurs du territoire en soutenant la <u>filière bovine</u> du Haut Limousin
- o Implication de plusieurs agriculteurs sur plusieurs communes (Droux, Magnac-Laval, Saint-Ouen-sur-Gartempe) pour une meilleure répartition des retombées économiques.
- Deux projets agricoles distincts :
 - Le GAEC Lepeytre : départ à la retraite de l'un des deux gérants, le fils continue seul l'activité mais souhaite pouvoir embaucher pour l'aider dans son activité
 - Le SCEA Bison Limousin : souhait d'optimiser son exploitation pour la rendre plus flexible et se préparer aux aléas climatiques (fourrage, stress thermique des animaux)

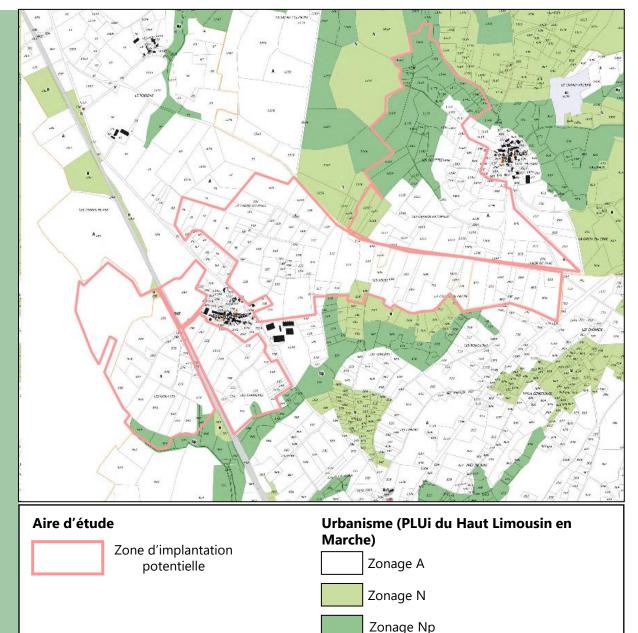
Initier en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, le développement d'un projet agrivoltaïque **bovin** au sein de **deux exploitations** agricoles en place, situées sur **trois communes**.



02. Présentation du projet : le site d'Armantioux & Faye

Localisation du site

- Le projet à l'étude se situe sur les communes de Droux, Magnac-Laval & Saint-Ouen-sur-Gartempe, à proximité du lieu-dit « Armantioux » et du lieu-dit de « Faye ».
- La RD 25 est une des principales liaisons routières départementales de l'aire d'étude. Elle traverse et dessert principalement le site de projet.
- En termes d'occupation des sols et d'urbanisme, les trois communes, localisées sur le territoire de la communauté de communes du « Haut Limousin en Marche », disposent d'un document d'urbanisme de type PLUi, qui classe les terrains en zone agricole principalement.
- À ce titre, le règlement écrit précise au chapitre « 5.1 Zone A » qu'en zone A sont autorisés les « Équipements d'intérêt collectif et services publics ». Ayant évité toute zone Np (zone naturelle protégée), le projet est donc compatible avec le PLUi.





Les bureaux d'études qui nous accompagnent

Les études environnementales



- Faune, Flore, Milieux naturels, Zones Humides
- Rapport des Etats Initiaux du site (volet environnemental)
- Etude d'impact sur l'implantation proposée

Les études paysagères





- Continuité paysagère, perceptions visuelles
 - Rapport des Etats Initiaux du site (volet paysager)
 - Etude d'impact sur l'implantation proposée

Les études agricoles

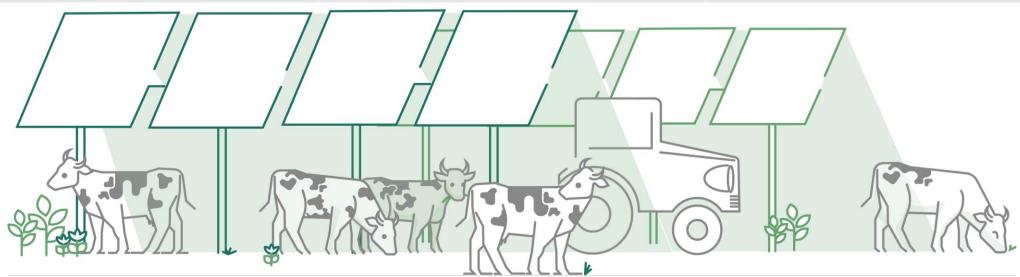




- Analyse agricole, faisabilité du projet
 - Rapport des Etats Initiaux des exploitations



Conception du projet agricole



03. Prise en compte des états initiaux

Les études paysagères : synthèse

3 aires d'études (5km, 1,5km et 50m)

Aire d'étude éloignée :

En raison du relief et du contexte boisé, aucune relation visuelle n'est possible

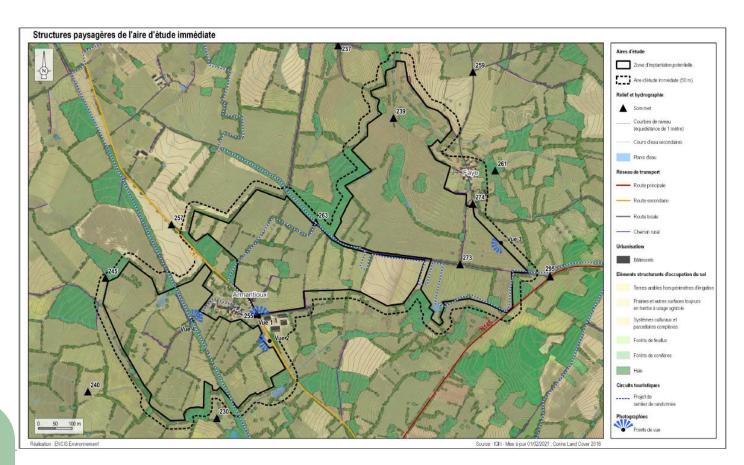
Aire d'étude rapprochée :

Les sensibilités relatives à la visibilité de la zone d'étude concernent principalement les axes de communication et les hameaux les plus proches.

Aire d'étude immédiate :

Une attention particulière devra être portée quant aux perceptions du projet depuis Armantioux et Faye. Il en est de même pour le sentier de randonnée traversant la zone.

L'attention sera portée sur les deux lieudits. Aucun panneau ne sera installé devant le bourg d'Armantioux ; un travail sera mené avec les élus de Magnac-Laval pour l'implantation aux abords de Faye.



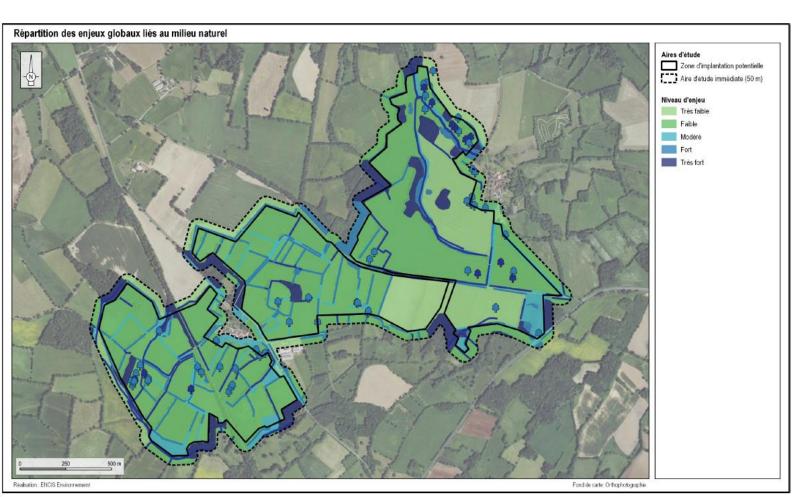
03. Prise en compte des états initiaux

Les études environnementales : carte synthèse

Synthèse de l'ensemble des études faune flore et milieu naturel

- Sur la zone d'étude, les enjeux les plus forts sont concentrés sur les haies et boisements.
- Les cours d'eau ainsi que les plans d'eau ont aussi leur importance sur la zone d'étude
- Enfin les zones de prairies ont un enjeu moins marqué

L'intégralité des enjeux « Très forts » sera évité. Toute compensation de haies et d'arbres sera faite in-situ et sur les chemins ruraux de la commune de Droux (Chemins pédestres)



03. Le projet agricole

Un projet porté par les propriétaires exploitants

GAEC LEPEYTRE (environ 100 Hectares à l'étude)

Sébastien Lepeytre est à l'initiative du projet:

- o Le départ à la retraite de son père l'amène à repenser à son exploitation.
- o La création d'un chemin agricole pour contourner Armantioux sera la base du projet.

L'objectif est donc aujourd'hui de revoir l'organisation de son activité agricole de manière à optimiser la conduite de ses vaches et pouvoir à terme embaucher un salarié pour l'accompagner dans son activité.



SCEA BISON LIMOUSIN (environ 50 Hectares à l'étude)

John Murphy est voisin de Sébastien Lepeytre

- o Il est conscient des aléas climatiques actuels et dépendant de leur répercussion
- o Il souhaite diversifier une partie de son activité d'élevage avec l'intégration de panneaux photovoltaïques et rendre son exploitation plus flexible pour les années à venir.

L'objectif est donc aujourd'hui d'améliorer les conditions de pâture et d'élevage et de pérenniser l'activité agricole.



03. Projet Agricole

• IMPLANTATION EN SYNERGIE AVEC LE PROJET AGRICOLE



- Réflexion par îlots adaptés au pâturage
- Conduite des animaux optimisée

• TECHNOLOGIE TRACKER ADAPTÉE A L'ELEVAGE

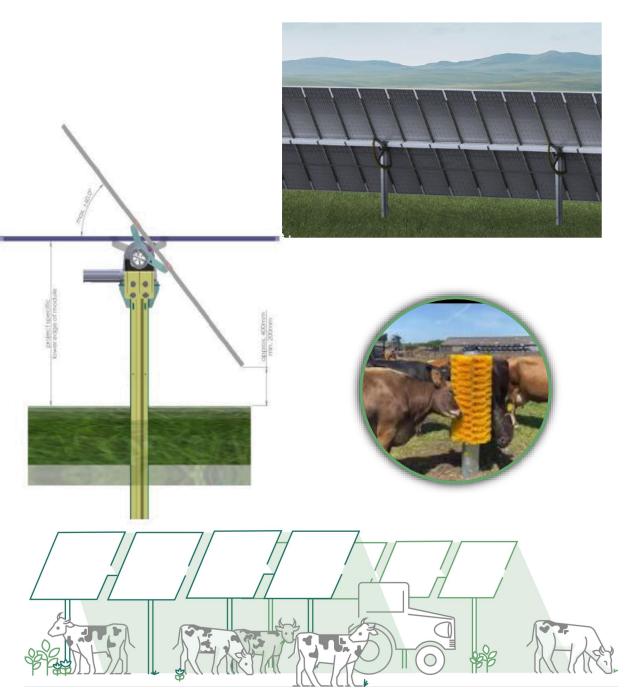


- Trackers sur un axe Nord-Sud
- Hauteur de l'axe de rotation : 2m50
- Espacement inter-pieux de plus de 6,5m
- BIEN-ETRE ANIMAL ESSENTIEL

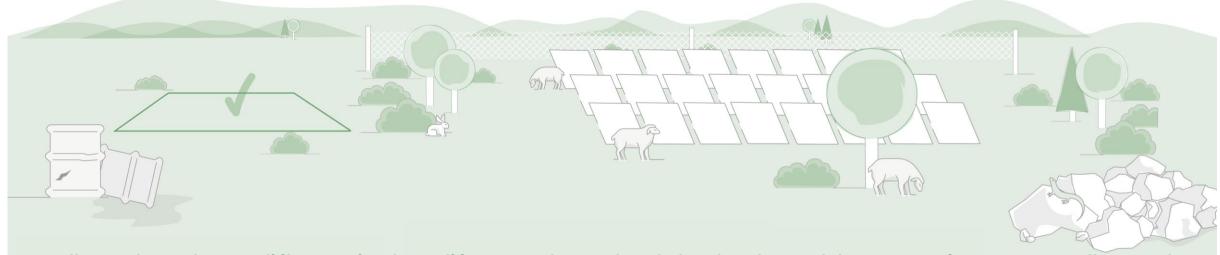


- Ombrage préférentiel sous les panneaux
- Espaces sans panneaux et mise en place d'une **zone témoin** Equipements supplémentaires : grattoirs...





Art. L.314-36. du Code de l'énergie : définition d'une Installation Agrivoltaïque



Installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole :

- Contribue durablement à
 l'installation, au maintien ou
 au développement d'une
 production agricole
- Garantit à un agriculteur actif une <u>production agricole</u>
 <u>significative</u> et un <u>revenu</u>
 <u>durable</u> en étant issu

 Apporte <u>directement à la parcelle</u> au moins un des 4 services :



Amélioration du potentiel et de l'**impact agronomique**.



Adaptation au changement climatique.



Apport d'une **protection** contre les aléas.



Amélioration du bien-être animal.

- Une activité agricole <u>demeurant</u> <u>principale</u>
- Une installation réversible





04 Communication et concertation



04. Communication et concertation

Transparence sur l'information

✓ Bulletins d'information :

- Mars 2023 : Présentation du projet
- Novembre 2023 : Annonce de la concertation préalable volontaire et présentation des premiers résultats des études et de la première implantation non définitive

✓ Rencontres des élus :

- ABO Wind a rencontré les élus communaux tout au long du projet (présentation, atelier de communication, réunion de travail sur terrain, conseil municipal)
- De même, la communauté de commune est tenue informée tous les 6 mois de l'avancement des projets du territoire.

04. Communication et concertation

Concertation auprès du grand public

La concertation préalable

- Une concertation préalable volontaire définie par le code de l'environnement, a été organisée du 27 novembre au 14 décembre 2023 avec deux permanences publiques tenues en mairies de Magnac-Laval et de Droux.
- Un registre a été mis en place a permis de recueillir les contributions.
 - 2 contributions ont été inscrites lors de la permanence de Magnac-Laval
 - 2 contributions ont été inscrites lors de la permanence de Droux
- Le bilan de la concertation sera rendu public. Nous répondrons à l'ensemble des thèmes abordés (intégration paysagère, préservation de la faune et le flore, dévaluation immobilière, pollution,...), et notamment celui de la proximité du bourg de Faye qui <u>amènera à la révision du plan d'implantation</u>.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement

Projet de parc agrivoltaïque au sol

Communes de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87300), Magnac-Laval (87190) et Droux (87190)

Objet de la concertation préalable :

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet agrivoltaïque d'une surface d'environ 90 hectares, dont 16 occupés par des panneaux photovoltaïques, pour une puissance totale d'environ 35 MWc.

Le développement de ce projet sur les communes de Saint-Ouen-sur-Gartempe, Magnac-Laval et Droux fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind.

Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera du lundi 27 novembre au jeudi 14 décembre 2023 inclus.

Permanences publiques d'information :

Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, des permanences publiques seront assurées par le responsable du projet :

- Le mercredi 13 décembre 2023 de 17h à 20h en mairie de Magnac Laval
- Le jeudi 14 décembre de 11h à 14h en mairie de Droux

En cas d'indisponibilité de votre part, vous pouvez contacter le responsable du projet pour toute question relative au dossier par e-mail ou téléphone (benoit.rimour@abo-wind.fr; 06.07.14.91.41).

Modalités de la concertation préalable :

Pendant toute la durée de la concertation :

Le dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairies de Magnac-Laval et Droux pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public.
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : https://www.abo-wind.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/armantioux.html

Des observations et propositions pourront être adressées :

- Par écrit sur les registres ouverts en mairies de Droux et Magnac-Laval (annexe du dossier)
- Par correspondance, à l'adresse suivante :
 ABO Wind 2 rue du Libre Échange CS95893 31506 TOULOUSE Cédex
- · Par voie électronique, à l'adresse suivante : benoit.rimour@abo-wind.fr

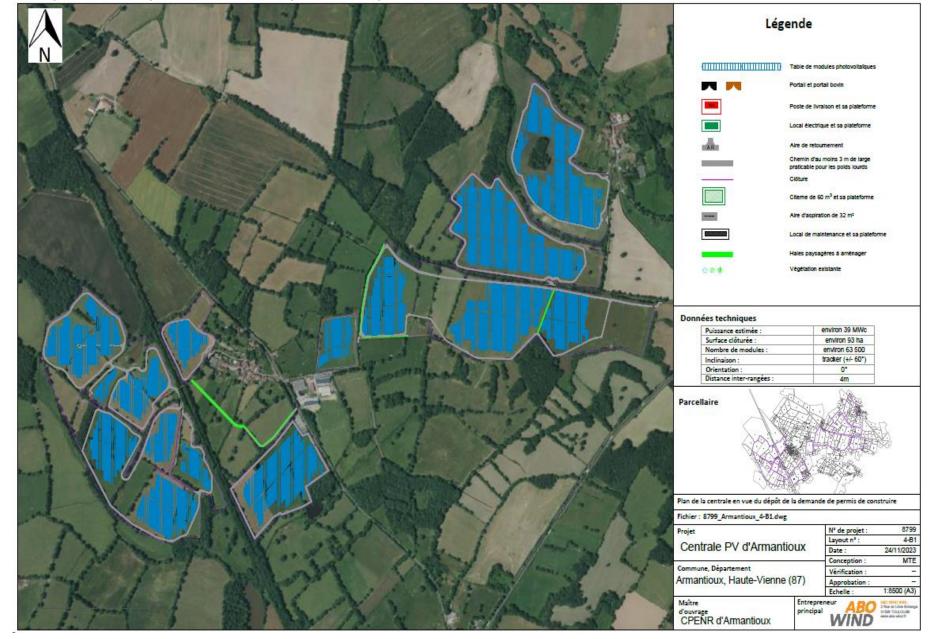
A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les avis formulés. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairies de Magnac-Laval et Droux ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

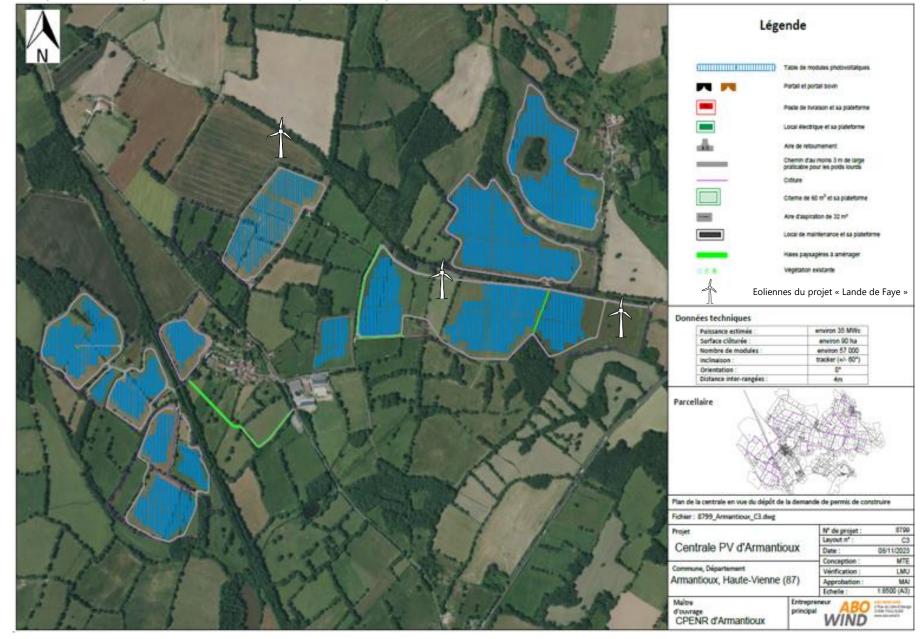




05. Evolution des plans d'implantation : 1er plan d'implantation



05. Evolution des plans d'implantation : 2ème plan d'implantation



05. Evolution des plans d'implantation : 3ème plan d'implantation en cours

Suite à la concertation préalable

Un éloignement de Faye a été opéré. En relation avec le maire et ses élus, nous avons appliqué une distance d'au moins 220m aux habitations de Faye en direction de l'ouest (face aux habitations) et de plus de 150m en direction du sud dans le prolongement de Faye,



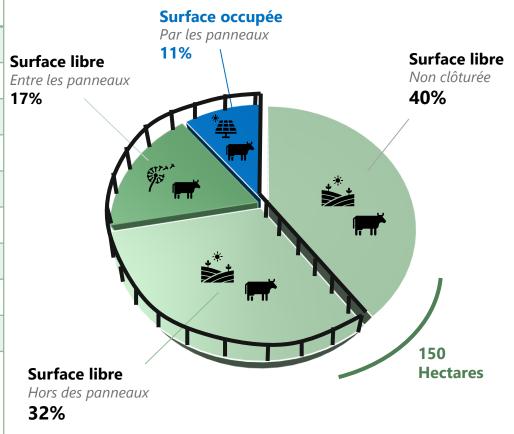


05. Evolution des plans d'implantation :

Caractéristique du projet d'Armantioux

Surface de la zone d'étude	150 hectares environ
Surface du site d'implantation clôturée	90 hectares environ
Surface libre hors champs de panneaux	48 hectares environs
Surface occupée par les panneaux	16 hectares environs
Surface libre entre panneaux	26 hectares environs
Espace inter rangées	4,00 mètres
Nombre de modules	57 300 modules environs
Ratio d'occupation du sol par PV	<20 %
Puissance du parc	Env. 34,6 MWc
Estimation annuelle de production	Env. 50,3 GWh/an
Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable (Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE))	Env. 21400 personnes

Répartition sur les 150 Hectares d'étude

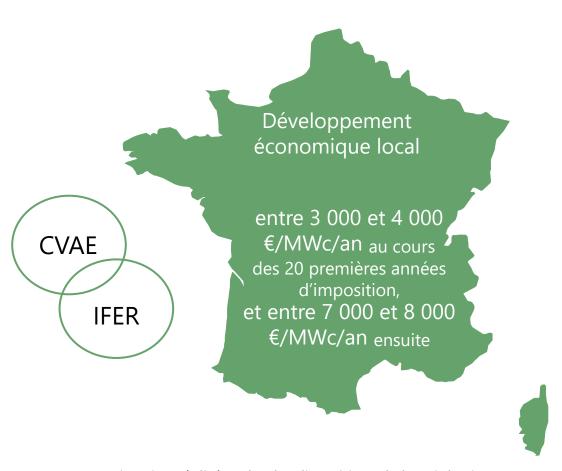




06. Les enjeux socio-économiques

Les retombées pour le territoire

- Retombées économiques pour le territoire
 - Les retombées foncières sur l'ensemble des parcelles clôturées
 - Fiscalité : taxes auprès des collectivités territoriales estimées environ à
 - 3 000 4 000 euros / an / MWles 20 premières années ;
 - 7 000 8 000 euros / an / MW (CVAE & IFER) les années suivantes
 - Partage territorial de la valeur
 - financement des projets en faveur de la transition énergétique, de la sauvegarde ou de la protection de la biodiversité ou de l'adaptation au changement climatique.
- Mobilisation du tissu économique local
 - Huissiers, bureaux d'études, & présence des équipes sur place
- Préservation et valorisation des espaces naturels
 - Inventaire précis de la faune et de la flore du territoire
- Aménagement de chemins pédestres aux abords de la zone d'implantation et création d'aires de pique-nique.



Estimation réalisée selon les dispositions de la Loi de Finance 2023

06. Les enjeux socio-économiques

Aménagements proposés

Sur le lieu-dit d'Armantioux :

- Création d'un chemin agricole
- Re-végétalisation des chemins pédestres (en relation avec l'association des randonneurs)
- Création d'une aire de pique-nique
- Densification d'arbres sur l'ancienne voie de chemin de fer

Sur le lieu-dit de Faye

- Création d'une aire de pique-nique
- Densification des haies le long du chemin pédestre et de la route de Faye



06. Les enjeux socio-économiques

Raccordement

Aujourd'hui

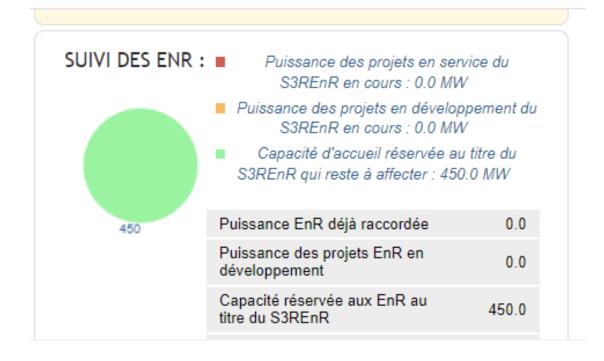
- Postes source à proximité :
 - BELLAC: 12,4 km de la ZIP. Saturé.

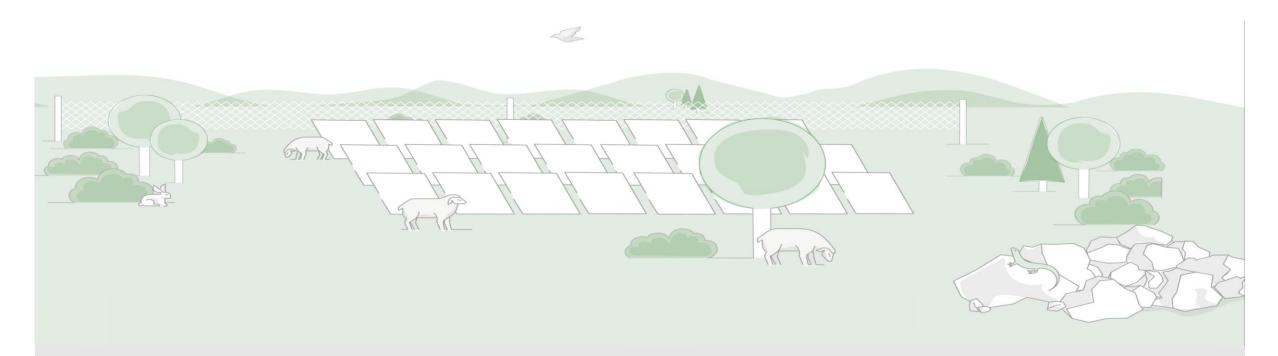
En développement pour 2027

- Les alternatives possibles :
 - Création d'un nouveau poste source sur la commune de Saint Hilaire la Treille, prévue par le S3RENR en 2027.
 - Création d'un nouveau poste source sur la commune de Berneuil (ou proche), prévue par le S3RENR (date non connue).

CAPARÉSEAU

Capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité.





Dernières étapes.

Finalisation

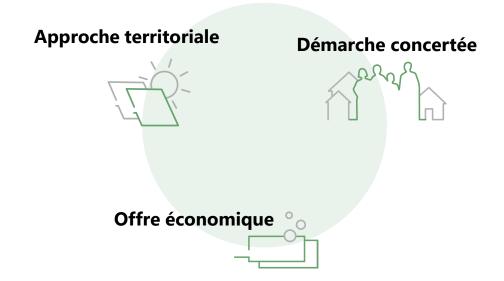
Le projet agrivoltaïque d'Armantioux arrive à maturité. Une fois le retour des administrations du pôle EnR sur le projet ainsi que le rapport des études d'impact de nos bureaux d'étude reçus, nous optimiserons les plans d'implantation afin d'obtenir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.

Notre engagement

Des avantages pour tous

- Une démarche concertée :
 - Ecoute de tous les acteurs du territoire
 - Communication menée en lien avec les élus
 - Relation de confiance
- Une offre économique :
 - Retombées économiques et foncières
 - Fiscalité pour les collectivités





• Une approche territoriale :

- Valorisation d'une ressource locale et renouvelable
- Mise en œuvre d'une politique locale de développement durable
- Contribution au développement local
- Retombées économiques qui permettent de financer d'autres projets

Tournés vers le futur

Contacts



Benoit RIMOUR

Responsable Projet Photovoltaïque

Tél: 06.07.14.91.41

Email: benoit.rimour@abo-wind.fr



Paul HENNEQUIN

Responsable Projet Photovoltaïque

Tél: 07.88.18.55.10

Email: paul.hennequin@abo-wind.fr



Vos observations et points de vigilance concernant le projet

- Un registre est à votre disposition pour y inscrire vos recommandations et points de vigilance concernant le projet
- La présentation restera disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.abo-wind.com/fr/zone- information/nos-projets/nouvelleaquitaine/armantioux.html

